

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2016

ACTION DE GROUPE ET ORGANISATION JUDICIAIRE - (N° 3204)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL320

présenté par

M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 47

A l'alinéa 31, substituer aux mots :

« l'installation dans ses »,

les mots :

« sa prise de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.